

19 SEP. 2011

FC AUDIT

J. B. 8 r. 13 SA au capital de 77.000 Euros

Siège social : 23 Rue Pavillon
13001 MARSEILLE

RCS MARSEILLE B 441 212 339

---oOo---

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2011

L'an deux mille onze et le vingt quatre juin à dix neuf heures trente, le Conseil d'Administration de la société FC AUDIT, Société Anonyme au capital de 77.000 euros, s'est réuni au siège social à MARSEILLE, 23 rue Pavillon.

Sont présents

- Monsieur FRIZZI Eric, Administrateur,
- Monsieur CALEGARI Jean Claude, Administrateur,
- Monsieur LABRE Hervé, Administrateur.

Le Conseil est présidé par Monsieur FRIZZI Eric, qui constate que les administrateurs ont signé le registre des présences à l'entrée en séance.

Puis, le Président rappelle que le conseil d'administration est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle qu'au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie ce jour, il a été notamment décidé de renouveler son mandat d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Président du Conseil d'administration ayant été nommé à ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur, il appartient au Conseil de statuer sur le renouvellement de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler Monsieur Eric FRIZZI dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

JL

Ja

✓

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner à nouveau, Monsieur Eric FRIZZI déclare accepter le renouvellement de son mandat et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Le Conseil décide à l'unanimité que Monsieur Eric FRIZZI continuera d'exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

RENOUVELLEMENT DES FONCTIONS D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

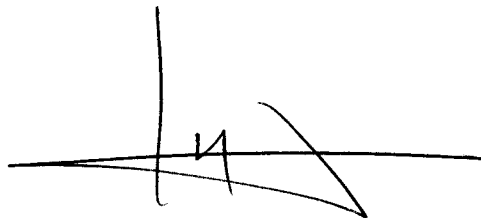
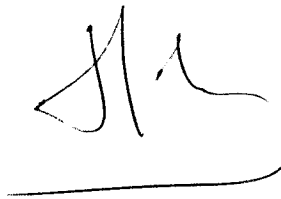
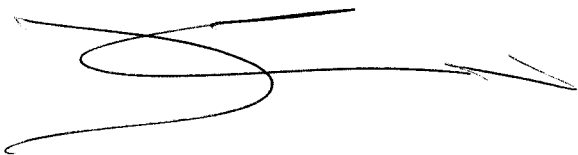
Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil renouvelle les fonctions de Monsieur Jean Claude CALEGARI, en qualité de Directeur Général Délégué avec maintien de ses attributions antérieures pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jean Claude CALEGARI déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

Bon pour acceptation des
fonctions de D Général



Bon pour acceptation des fonctions
de Président Directeur Général